



Résumé non technique

Renforcement du transfert d'eau en Tunisie

Au nom de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

Préparé par :

Boutique d'Investisseurs en Développement Durable en Afrique du Nord, opérant sous le nom de SLR Consulting

4e étage Lot 57-58 Core B, CFC Bridge Tower, Casablanca Finance City, Casa Anfa Hay Hassani, 20 220 Casablanca, Maroc

Projet reflex n° : 902.002137.00001

Référence client n° : 2025.014747

11 Mai 2026

Révision : 00

Rapport n° : 01

Titre	Résumé non technique
Chef de projet	Mohammed Taibi
Email du chef de projet	Mohammed.taibi@slrconsulting.com
Auteur	Armand Dubac
Critique	Morgan Perret
Mots-clés	Non-Technical Summary, NTS, EBRD, Water, Tunisia
Statut	Repêchage
Rapport n°	01
Société SLR	Boutique d'investisseurs en développement durable en Afrique du Nord, opérant sous le nom de SLR Consulting
Référence client	2025.014747
Portfolio SLR n°	902.002137.00001

Dossier de révision

Révision	Date	Préparé par	Vérifié par	Autorisé par
01	11 mai 2026	Armand Dubac	Mohammed Taibi	Morgan Perret



Base du rapport

Ce document a été préparé par une société du groupe SLR avec une compétence, un soin et une diligence raisonnables, et tenant compte des délais et des ressources qui lui sont alloués par accord avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (le Client) dans le cadre de la totalité ou de la totalité des services qu'il a été mandatés par le Client pour exécuter. Elle est soumise aux termes et conditions de cette nomination.

SLR ne sera pas responsable de l'utilisation ou de la confiance dans toute information, conseil, recommandation ou avis contenu dans ce document à une quelconque finalité par une personne autre que le Client. La confiance ne peut être accordée à un tiers que si le SLR et le tiers ont signé un accord de confiance ou une garantie collatérale.

Les informations rapportées ici peuvent être basées sur l'interprétation des données du domaine public collectées par le SLR, et/ou des informations fournies par le Client et/ou ses autres conseillers et associés. Ces données ont été acceptées de bonne foi comme étant exactes et valides.

SLR décline toute responsabilité envers le Client et d'autres concernant toute question dépassant le champ d'action convenu.

Le droit d'auteur et la propriété intellectuelle de tous les dessins, rapports, spécifications, quantités, calculs et autres informations exposés dans ce rapport restent sous la responsabilité du SLR, sauf indication contraire des termes de la nomination.

Ce document peut contenir des informations de nature spécialisée et/ou très technique et il est conseillé au client de demander des clarifications sur tout élément qui pourrait lui être incertain.

Les informations, conseils, recommandations et opinions contenus dans ce document ne doivent être utilisés que dans le contexte de l'ensemble du document et de tout document explicitement référencé ici, et ne doivent alors être utilisés que dans le contexte de la nomination.



Table des matières

Base du rapport	ii
Acronymes et abréviations	iv
1.0 Introduction	1
1.1 Aperçu.....	1
1.2 Pourquoi développer le Projet ?	1
1.3 Qui développe le Projet ?	1
1.4 Qui finance le Projet ?	2
1.5 Quelle est la catégorisation du Projet ?	2
1.6 Y a-t-il une opportunité de commenter le Projet ?.....	2
1.7 Engagement des parties prenantes.....	3
2.0 Le programme STPCI II	4
2.1 Qu'est-ce que le Projet.....	4
2.2 Où se trouve le Projet ?.....	4
2.3 Existe-t-il des alternatives au Projet ?.....	6
2.4 Comment les personnes et l'environnement seront-ils affectés ?	6
2.4.1 Opportunités d'emploi et commerciales	6
2.4.2 Utilisation des terres	7
2.4.3 Ressources en eau	7
2.4.4 Émissions à effet de serre	7
2.4.5 Transport.....	8
2.4.6 Vibrations et bruit	8
2.4.7 Qualité de l'air ambiant.....	8
2.4.8 Biodiversité.....	8
2.4.9 Gestion des effluents liquides	8
2.4.10 Gestion des déchets solides.....	8
2.4.11 Patrimoine culturel.....	9
2.5 Comment les communautés locales seront-elles informées et consultées ?.....	9

Figures dans le texte

Figure 1 : Carte de l'emplacement du projet -.....	5
--	---



Acronymes et abréviations

ACRONYME	SIGNIFICATION
AOI	Zones d'influence
CHS	Santé et sécurité communautaires
CHSS	Santé, sûreté et sûreté communautaires
CLO	Agent de liaison communautaire
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
E&S	Environnement et social
ESMS	Système de gestion environnementale et sociale
EHS	Santé et sécurité environnementales
ESDD	Diligence raisonnable environnementale et sociale
ESG	Gouvernance environnementale et sociale
ESIA	Évaluation des impacts environnementaux et sociaux
ESMP	Plan de gestion environnementale et sociale
GBVH	Violences et harcèlements basés sur le genre
GRM	Mécanisme de réclamation
IFC	Société financière internationale
TOUR	Plan d'acquisition des terres
LRP	Plan de restauration des moyens de subsistance
PAP	Personne concernée par le projet
PK	Point Kilometre, en français
PS	Normes de performance
QHSE	Qualité, santé, sécurité et environnement
RAP	Plan d'action pour la réinstallation
Ouais	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
SEP	Plan d'engagement des parties prenantes
Truie	Portée des travaux



1.0 Introduction

1.1 Aperçu

Ce document est le Résumé Non Technique (NTS) du Projet de Renforcement du Transfert d'Eau associé au Programme National de Stockage, de Transfert et de Protection contre les Inondations (« STPCI II » ou « le Programme ») situé en Tunisie. Ce résumé non technique vise à faciliter la compréhension du Projet par un public non spécialisé et les membres des communautés locales, ainsi qu'à informer sur les impacts environnementaux et sociaux principaux – positifs et négatifs – générés par le Projet.

1.2 Pourquoi développer le Projet ?

Dans un contexte de variabilité climatique croissante et de pression croissante sur les ressources en eau, la Tunisie fait face à d'importantes disparités régionales en matière de disponibilité en eau, les régions du nord bénéficiant de ressources relativement abondantes tandis que les régions centrales restent structurellement en difficulté hydrique.

Face à ce défi, le gouvernement tunisien a lancé le Programme de Stockage, de Transfert et de Protection contre les Inondations d'eau (« STPCI II »), visant à renforcer les transferts d'eau inter-bassins et à assurer l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable par le renforcement du système national global de transfert d'eau, notamment :

- L'installation d'un quatrième pipeline de transfert d'eau – d'environ 82 km de long – entre le barrage de Sejnane et le canal Medjerda–Cap Bon ;
- Le renforcement des composantes existantes de l'infrastructure de transfert développées lors des phases précédentes du Programme ; et
- L'amélioration de la capacité de transport d'eau et de la fiabilité de l'approvisionnement vers les zones de demande en aval.

1.3 Qui développe le Projet ?

Le Projet de renforcement du transfert d'eau de Tunisie entre le barrage de Sejnane et le canal Medjerda–Cap Bon en Tunisie est en cours de développement par la Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques (DGBGTH), qui relève du Ministère de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de la Pêche (MoA), qui agit en tant qu'autorité contractante lors des phases d'étude, de conception et d'appel d'offres de construction du Projet.

Le DGBGTH est responsable de la supervision de la préparation des études techniques, de la documentation environnementale et sociale, ainsi que des processus d'approvisionnement. Les études environnementales et sociales, notamment l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (ESIA), le Plan d'Acquisition des Terres (LAP), le Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (LRP) et le SEP (Plan d'Engagement des Parties Prenantes), ont été préparées avec le soutien du Consortium Tractebel–STUDI agissant en tant que consultant de Projet.

La phase de construction sera gérée par une Unité de Mise en Œuvre de Projet (PIU) dédiée, qui sera créée par décret, et soutenue par un consultant en assistance technique responsable de la supervision technique, environnementale et sociale des travaux, incluant la revue et la validation des livrables des entrepreneurs et le suivi des performances environnementales et sociales (E&S). Les activités de construction, incluant l'ingénierie détaillée, l'excavation de tranchées, l'installation de canalisations et les travaux civils associés, seront réalisées par un entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (EPC) nommé via un processus d'appel d'offres dédié.



La phase opérationnelle du Projet sera sous la responsabilité de SECADENORD, une entité publique chargée de la commercialisation de l'eau et de l'exploitation de l'infrastructure de transfert.

1.4 Qui finance le Projet ?

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) envisage d'accorder un prêt au MoA. La BERD appartient à 67 pays, ainsi qu'à l'Union européenne et à la Banque européenne d'investissement. La BERD apporte un soutien financier à divers types de projets, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire, des infrastructures et des transports.

1.5 Quelle est la catégorisation du Projet ?

La BERD envisage le Projet de renforcement du transfert d'eau de la Tunisie entre le barrage de Sejnane et le canal Medjerda–Cap Bon en Tunisie comme projet de catégorie B dans le cadre de la BERD Politique environnementale et sociale 2024 (ESP 2024). Cette classification reflète que les impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs sont généralement spécifiques au site, de magnitude moyenne, et peuvent être facilement identifiés et atténués grâce à des mesures de gestion et de surveillance bien définies.

1.6 Y a-t-il une opportunité de commenter le Projet ?

Les membres de la communauté et toute autre partie prenante sont invités à commenter le Projet. Veuillez consulter ci-dessous les coordonnées du promoteur du Projet si vous avez des commentaires ou des questions concernant le Projet de renforcement du transfert d'eau en Tunisie.

Tableau 1 : Coordonnées pour les commentaires ou questions liés au Projet.

NOM	XXX
Email	XXX
Site web	http://www.agriculture.tn/
Adresse	<i>Direction Generale Des Barrages et Des Grands Travaux Hydrauliques. 30 , AV Alain Savary1002. Tunis</i>
Téléphone	XXXX

Il convient de noter que la DGBTH a nommé un haut responsable E&S, qui peut être contacté pour toute question ou grief aux coordonnées suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées pour les griefs liés au projet

NOM	XXXX
Email	XXX



Site web	<i>www.agriculture.gov.ma</i>
Adresse	<i>Direction Generale Des Barrages et Des Grands Travaux Hydrauliques. 30 , AV Alain Savary1002. Tunis</i>
Téléphone	X

1.7 Engagement des parties prenantes

Un plan d'engagement des parties prenantes a été établi pour identifier les parties prenantes, y compris les personnes concernées par le Projet et d'autres parties intéressées, et détaille le mécanisme de recours aux réclamations, qui est mis en œuvre pour le Projet. En cas de plaintes ou de griefs liés au Projet, veuillez contacter la DGBGTH via les coordonnées fournies ci-dessus.



2.0 Le programme STPCI II

2.1 Qu'est-ce que le Projet

Le programme STPCI II comprend plusieurs composantes d'infrastructure, notamment :

- **Fourniture et installation de canalisations sur 82 kilomètres (DN1800, capacité nominale de 4 m³/s) ;**
- Construction et équipement de deux stations de pompage d'une capacité individuelle de 4 m³/s et de leurs bassins de chargement ;
- Réhabilitation et équipement d'une mini-centrale hydroélectrique d'une capacité de 2x743 kW ;
- Installation d'un parc photovoltaïque – si nécessaire, de technologie flottante – d'une capacité de 2 000 kW
- Construction des principales structures hydrauliques ; et
- Petites structures hydrauliques et structures de transition.

La composante envisagée pour le financement par la BERD, et qui est le seul commentaire de ce NTS examiné, se limite à **l'approvisionnement et à l'installation d'une canalisation de transfert d'eau de 82 km** (Le Projet), conçue pour acheminer l'eau du barrage de Sejnane soit par gravité, soit par pompage, selon les conditions topographiques, vers le canal Medjerda–Cap Bon. Les travaux de construction consisteraient principalement à creuser des tranchées d'environ 15 mètres de largeur et jusqu'à 3 mètres de profondeur pour l'installation d'un seul pipeline d'un diamètre estimé à 1,8 mètre.

2.2 Où se trouve le Projet ?

Le programme STPCI II est situé dans le nord de la Tunisie, tandis que le Projet (Segment 2 - *Tronçon 2*, illustré par la Figure 1 ci-dessous) se situe entre le barrage de Sejnane et le nœud OM3, dans les gouvernorats de Bizerte et Manouba.

Le Projet sera, dans la mesure du possible, développé dans le domaine public et parallèlement aux trois canalisations de transfert d'eau déjà en service, afin de minimiser l'acquisition des terres et les impacts environnementaux. Néanmoins, l'acquisition temporaire et permanente de terres agricoles sera encore nécessaire dans certaines sections afin de



permettre l'excavation de tranchées, l'installation de pipelines et les travaux de construction associés.

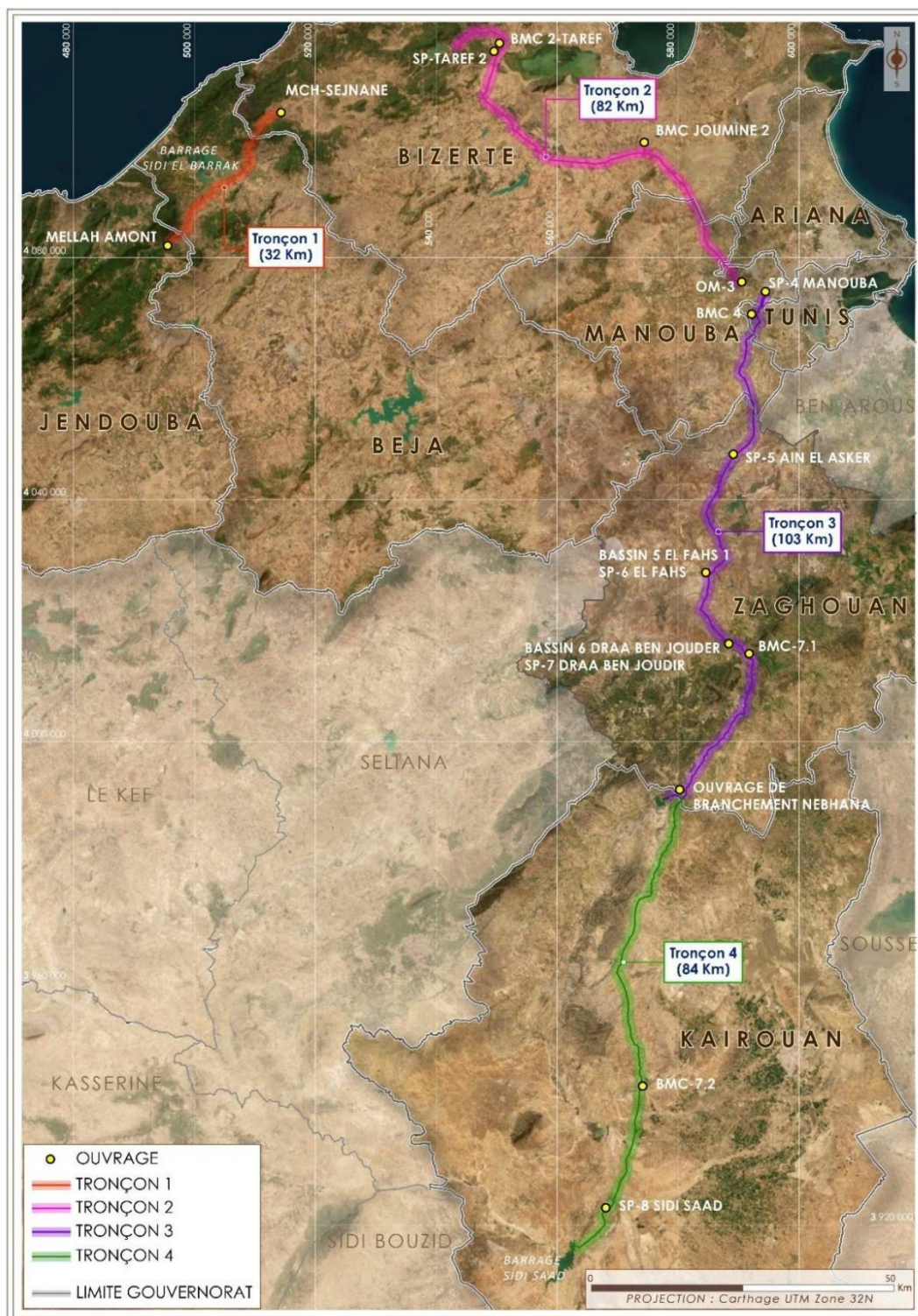


Figure 1: Carte de l'emplacement du projet (Tronçon 2 – à financer par la BERD) – Source Studi-Lamheyer.



2.3 Existe-t-il des alternatives au Projet ?

Selon les normes environnementales et sociales internationales, les projets d'importance significative doivent comparer différentes options, y compris la possibilité de ne rien faire, avant de décider de la meilleure solution.

L'ESIA, préparée par le consortium Tractebel–STUDI en juillet 2024, a évalué **TROIS** corridors de transfert alternatifs et options de tracés pour le Projet. L'évaluation des alternatives a pris en compte des critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux afin d'identifier l'alignement le plus adapté à l'infrastructure de transfert d'eau. L'évaluation a notamment pris en compte les critères suivants :

- Minimisation des distances de transfert et des besoins de pompage pour diminuer la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation ;
- Évitement, dans la mesure du possible, des zones habitées, des oliveraies, des traversées de rivières et de ouais, ainsi que des grands passages routiers ;
- Préférence pour les tracés situés le long des routes et corridors d'infrastructure existants ;
- Éviter les zones sensibles à l'environnement, y compris les forêts et les zones protégées ;
- Réduction des pertes hydrauliques et optimisation des exigences techniques de conception ; et
- Limitation des exigences d'acquisition des terres et impacts environnementaux et sociaux associés.

Au total, trois principaux corridors de transfert comprenant neuf sous-variants ont été identifiés et comparés. L'analyse a également pris en compte les coûts de construction et d'exploitation associés aux stations de pompage, aux infrastructures électriques, aux pipelines, aux passages à niveau, aux routes d'accès et aux installations de construction temporaires, ainsi que des considérations environnementales et sociales, y compris l'acquisition de terrains et la gestion des impacts liés à la construction. En résumé :

- La variante 3 a été identifiée comme l'option la moins favorable en raison des coûts spécifiques de transfert d'eau les plus élevés et des volumes d'eau transférables les plus faibles ;
- La Variante 1 présentait la plus grande plage de transfert et les plus grands volumes d'eau transférable ;
- Pour des volumes de transfert allant jusqu'à 110 Mm³/an, la variante « 2.0 Plus » présentait les coûts spécifiques de transfert les plus faibles, estimés entre environ 2,0 et 2,7 TND/m³ ;
- Pour les volumes de transfert dépassant 110 Mm³/an, la Variante 1 présentait les coûts spécifiques de transfert les plus faibles, estimés entre environ 2,5 et 3,0 TND/m³.

Sur la base de cette évaluation comparative, la variante 1 a été conservée comme option préférée pour le Projet.

2.4 Comment les personnes et l'environnement seront-ils affectés ?

Un résumé compilé des principaux risques environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation proposées, sont présentés ci-dessous

2.4.1 Opportunités d'emploi et commerciales

Le Projet devrait générer des impacts socio-économiques positifs tant lors de la phase de construction que d'exploitation. À court terme, les activités de construction devraient créer des opportunités d'emploi, en particulier pour les travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés des



communautés voisines, tout en générant des opportunités d'affaires pour les entrepreneurs locaux, les fournisseurs de transport, les fournisseurs et les entreprises de services impliqués dans les travaux civils et le développement des infrastructures. Une présence accrue de la main-d'œuvre devrait également soutenir les petites entreprises locales et les activités commerciales dans la zone du Projet.

À plus long terme, le Projet devrait renforcer la fiabilité de l'approvisionnement en eau tant pour l'irrigation que pour l'eau potable dans les régions aval grâce au renforcement du système national de transfert d'eau. En améliorant la disponibilité et la sécurité des ressources en eau de surface réglementées, le Projet devrait contribuer à une meilleure gestion des ressources en eau et soutenir les activités agricoles dans les zones bénéficiaires.

2.4.2 Utilisation des terres

Dans la mesure du possible, le tracé du Projet a été conçu pour rester dans le domaine public et à côté des trois canalisations de transfert d'eau déjà en service. Néanmoins, la construction de l'infrastructure du Projet nécessitera toujours une acquisition temporaire et permanente de terres agricoles, avec des impacts potentiels sur les activités agricoles et l'accès aux terres. Un Plan d'action pour la réinstallation (RAP) sera donc mis en œuvre afin d'assurer une compensation au coût de remplacement intégral, la consultation des personnes concernées par le Projet (PAPs), et la mise en œuvre de mesures de restauration des moyens de subsistance, en particulier pour les groupes vulnérables.

2.4.3 Ressources en eau

Le Projet renforcera le système de transfert d'eau nordique existant en augmentant la capacité de transfert entre le barrage de Sejnene et le nœud OM3. L'eau transférée soutiendra à la fois l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable dans les régions en aval. Dans la configuration renforcée, le système pourra transférer jusqu'à 8 m³/s, correspondant à environ 30 millions de m³ d'eau par an selon les conditions hydrologiques et les besoins opérationnels.

Le Projet améliorera la fiabilité et la flexibilité des transferts d'eau au sein du système réglementé existant, en particulier lors des périodes d'augmentation de la demande en eau. Plusieurs simulations ont été réalisées durant la phase de conception pour évaluer les volumes de transfert, les niveaux des réservoirs et les allocations en aval selon différents scénarios opérationnels.

Le Projet n'implique pas de nouveaux points de prélèvement de l'eau mais améliore plutôt l'efficacité de l'infrastructure de transfert existante. En augmentant la disponibilité d'eaux de surface réglementées pour l'irrigation, le Projet devrait également réduire la pression sur les ressources en eaux souterraines actuellement utilisées dans les zones agricoles en aval.

2.4.4 Émissions à effet de serre

Le Projet générera des émissions de gaz à effet de serre (GES) tant lors des phases de construction que d'exploitation, principalement issues des équipements de chantier, du trafic automobile et de la consommation d'électricité nécessaire au pompage de l'eau.

D'après des estimations préliminaires, la consommation d'électricité associée aux stations de pompage pourrait générer environ 20 400 tCO₂e par an. Une évaluation détaillée des gaz à effet de serre sera donc réalisée au cours du processus de développement du Projet afin de mieux quantifier les émissions et d'identifier des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables lorsque cela est possible.



2.4.5 Transport

Les activités de construction entraîneront une augmentation du déplacement de véhicules lourds dans les zones rurales et résidentielles, augmentant les risques d'accidents de la route, de bruit et de poussière. Le Projet mettra en place un plan de gestion du trafic dédié, incluant la cartographie des récepteurs sensibles, l'installation de panneaux de limitation de vitesse, l'utilisation de signalisations de circulation dans les villages voisins, ainsi que des campagnes de sensibilisation ciblant à la fois les conducteurs et les populations locales afin de réduire le risque de collision.

2.4.6 Vibrations et bruit

Les opérations d'excavation, de creusement de tranchées et de machines lourdes peuvent générer des vibrations et un niveau de bruit élevé pendant la phase de construction. Les entrepreneurs planifieront les activités à fort bruit pendant les heures moins sensibles, mettront en place des méthodes d'atténuation des vibrations et tiendront un registre des plaintes pour les plaintes liées au bruit afin d'assurer des mesures d'atténuation adaptées.

2.4.7 Qualité de l'air ambiant

Les émissions de poussière issues des activités d'excavation et des routes non goudronnées peuvent affecter la qualité de l'air ambiant et endommager les cultures agricoles des zones voisines (poussière). Pour atténuer cela, un arrosage régulier des chantiers et des routes d'accès sera prévu, avec une attention particulière lors de conditions sèches et venteuses. La couverture des matériaux transportés et les contrôles de vitesse des véhicules seront également appliqués.

2.4.8 Biodiversité

Le Projet est principalement situé dans des habitats agricoles et modifiés. Cependant, certaines rivières, oudis et zones naturelles traversées par le pipeline peuvent abriter des habitats sensibles et des espèces protégées. L'alignement du pipeline passe également près de la zone d'Ichkeul, qui est une zone protégée et une zone clé de biodiversité (KBA), bien que le Projet ne traverse pas le site protégé lui-même.

Un plan de gestion de la biodiversité sera donc également élaboré pour les phases de construction et d'exploitation, incluant des mesures visant à minimiser les impacts sur les cours d'eau et les habitats naturels, à surveiller les zones sensibles pendant les travaux, et à mettre en œuvre des méthodes de construction appropriées pour les traversées de rivières et de guais.

2.4.9 Gestion des effluents liquides

La production d'effluents liquides sera limitée pendant la construction ; cependant, le risque de fuites de carburant, de lavages d'équipements et de décharges accidentelles subsiste. Les entrepreneurs mettront en place un protocole de gestion des eaux usées couvrant des zones de lavage désignées avec un sol imperméable, des systèmes de confinement appropriés et des kits d'urgence disponibles sur place.

2.4.10 Gestion des déchets solides

Le Projet devrait produire des débris de chantier, des matériaux d'emballage et des flux de déchets dangereux tels que l'huile usagée et les filtres. Tous les entrepreneurs veilleront à ce que les pratiques de ségrégation, de stockage et de collecte régulière soient conformes aux bonnes pratiques internationales de l'industrie. Des zones dédiées avec des sols imperméables et des systèmes de confinement secondaire seront créées pour les flux de



déchets dangereux, avec une documentation d'étiquetage et de traçabilité des déchets en place.

2.4.11 Patrimoine culturel

Le Projet n'est pas considéré comme représentant un risque pour les biens archéologiques, patrimoniaux ou culturels. Cependant, une procédure de recherche par hasard sera établie par les entrepreneurs lors de la phase de construction afin de s'assurer que tous les travailleurs soient formés à reconnaître et à signaler les découvertes potentielles.

2.5 Comment les communautés locales seront-elles informées et consultées ?

Le DGBGTH mettra en place un processus structuré et continu de divulgation des informations tout au long du cycle de vie du projet afin de garantir que les parties prenantes soient informées de manière rapide, transparente et accessible.

Diffusion de l'information : l'engagement significatif des parties prenantes sera soutenu par la diffusion précoce d'informations complètes sur le Projet, incluant l'objectif, la portée, la durée, les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, les mesures d'atténuation proposées, les activités de consultation et les procédures de gestion des griefs. Le DGBGTH fournira des mises à jour périodiques aux communautés concernées sur la mise en œuvre des plans d'action, les modifications des mesures d'atténuation, l'avancement du Projet et la gestion des préoccupations et griefs des parties prenantes, soutenant ainsi l'engagement continu et la transparence concernant la performance environnementale et sociale du Projet.

Langue : l'information sera communiquée dans les langues locales pertinentes (arabe, derja, français, selon le cas) et à travers des formats culturellement appropriés, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables ou touchés de manière disproportionnée.

Canaux de communication : pour maximiser l'accessibilité et la sensibilisation, le Projet s'appuiera sur une combinaison de canaux de communication, incluant journaux, radio, télévision, documents imprimés, réunions publiques, centres d'information, correspondance officielle, sites web et plateformes de réseaux sociaux.



